



Forcing marquage antivol !

Par **Moujick**, le 11/07/2017 à 14:48

Bonjour,

j'ai acheté une voiture d'occasion à un concessionnaire il y a un an. Depuis, j'ai reçu 2 courriers pour du marquage antivol dont le dernier précise que "mon contrat a été renouvelé et que mon règlement est attendu".

Je n'ai jamais eu recours à cette société.

Selon la loi et devant un tel abus, que dois-je faire ?

(je suis tentée de continuer à ne pas répondre et si j'écris, ce sera certainement en recommandé : qu'en pensez-vous ?)

D'avance merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le 11/07/2017 à 15:59

Bonjour,

C'est un problème classique et connu...

Vous n'avez pas à payer quoi que ce soit !

Par **Moujick**, le 11/07/2017 à 17:59

Merci pour votre réponse.